

Mémoire sur l'achat du réseau TQS par Remstar Diffusion

**Présenté par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec
au Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes**

15 mai 2008

Demande no 2008-0594-7

1. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec souhaite fortement que le réseau TQS puisse survivre aux difficultés financières qui l'accablent en ce moment. Mais elle s'oppose au projet de l'acheteur, Remstar Diffusion, d'éliminer les salles de nouvelles tant à Montréal que dans les stations régionales.
2. C'est sur cet aspect de la disparition des salles de nouvelles que la FPJQ entend intervenir devant le Conseil en faisant valoir que la production des nouvelles est une responsabilité incontournable pour une télévision généraliste et que rien ne peut les remplacer.

La contribution de TQS

3. Le réseau TQS possède en propre des salles de nouvelles à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Saguenay, sans compter des stations affiliées dans des villes comme Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda et Gatineau. Jusqu'ici ces salles ont contribué positivement à la diversité de l'information pour l'ensemble des citoyens du Québec et il importe que cela continue.
4. La salle de Trois-Rivières par exemple produit un bulletin régional de 13 minutes par jour du lundi au vendredi, des manchettes de 25 secondes six fois par jour, et elle alimente l'ensemble du réseau.
5. Les informations produites en Mauricie se sont retrouvées de la sorte chaque semaine au Grand Journal du midi à raison de deux ou trois interventions en direct de trois minutes en moyenne. Le Grand Journal de Jean-Luc Mongrain a diffusé des reportages régionaux de deux minutes plusieurs fois par semaine. Le Grand journal du soir a inclus hebdomadairement deux ou trois reportages de la région et le Grand Journal du week-end a repris des reportages déjà diffusés.

6. Une seule salle régionale permet ainsi non seulement d'alimenter la population de la région concernée en informations locales et régionales, mais elle fournit également à l'ensemble des citoyens du Québec des informations sur ce qui se passe dans les régions. C'est là une façon concrète de répondre aux désirs de la population régionale qui souhaite que leur région ait une plus grande visibilité auprès de tous les Québécois.
7. À certains moments et à certains endroits, le bulletin de TQS est le deuxième bulletin de nouvelles le plus écouté. À Sherbrooke par exemple selon les chiffres diffusés ce mois-ci, le Grand Journal de l'Estrie récolte 37 500 auditeurs, une hausse de 6,3 % depuis le printemps de 2007. C'est loin derrière les 73 300 auditeurs de TVA, mais c'est quand même trois fois mieux que les 13 000 auditeurs du Téléjournal Estrie de Radio-Canada de 18 h qui a chuté de 18 % en un an.
8. À Québec, le bulletin de TQS est en recul depuis un an, mais il reste l'émission la plus regardée de la station. Au Saguenay, en janvier dernier, le bulletin de nouvelles de 18 h de TVA dominait avec 42 500 auditeurs contre 12 000 à Radio-Canada mais le Grand Journal de TQS arrivait bon deuxième avec 15 400 téléspectateurs.
9. À l'échelle du Québec, les nouvelles de TQS talonnent souvent ou dépassent, en termes d'écoute, celles de Radio-Canada qu'on ne songe pas à supprimer pour autant.
10. TQS a par ailleurs souvent été le seul réseau à couvrir certains événements locaux, à Québec notamment, et son accent sur l'information locale a poussé ses concurrents à occuper davantage ce créneau de l'information. Le réseau a été une porte d'entrée pour maints jeunes journalistes qui ont poursuivi par la suite, dans ce réseau ou ailleurs, des carrières fructueuses. Il a été à l'origine d'initiatives audacieuses comme le recours à des journalistes reporters d'image (vidéastes, ou mojo) à une époque où c'était une réalité inconnue.
11. Les informations de TQS ne sont donc pas d'une source marginale de nouvelles mais d'une contribution majeure à l'information des citoyens, derrière TVA mais souvent ex-aequo avec Radio-Canada. Il est important de le noter quand on discute de l'avenir des salles de nouvelles du réseau.

Un projet vide de contenu

12. Remstar soumet au CRTC un projet vague et vide de contenu. L'entreprise entend remplacer les bulletins d'information par une «nouvelle approche au

niveau de la programmation», de «nouvelles idées, de nouveaux concepts» qui permettront de relever de «nouveaux défis». La lecture du mémoire complémentaire de l'entreprise ne nous apprend cependant rien de concret sur ses intentions, sinon qu'elle compte éliminer les nouvelles.

13. «Le nouveau TQS n'entend pas entrer en compétition avec la SRC et TVA dans le domaine de l'information traditionnelle.» (par. 41). De la part du réseau qui occupe souvent le deuxième rang, cette affirmation étonne. La diversité des voix, au cœur du système de radiodiffusion, repose sur la concurrence entre les sources d'information et TQS tirait assez bien son épingle du jeu. Le réseau a développé un créneau d'information spécifique qui lui donnait un avantage comparatif sur ses concurrents et lui a valu un certain succès.
14. Remstar rejette ce qu'elle nomme «l'information traditionnelle» sans donner d'indices sur ce que serait une information non traditionnelle hormis le fait que c'est une information faite sans journalistes puisqu'ils sont tous mis à pied.
15. L'entreprise envisage à la place d'utiliser les producteurs régionaux pour créer des «contenus de programmation locale» qui reflèteraient les réalités locales et régionales. La nature de ce reflet est incertaine mais il ne comprend pas de bulletins de nouvelles. Remstar se réfère là-dessus à une politique du CRTC de 1999 qui énonçait qu'on peut refléter les réalités locales «soit par des nouvelles, soit par d'autres émissions».
16. Le Conseil semble donner par là un feu vert qui permet d'éviter de faire des nouvelles en produisant «d'autres émissions». En évoquant cette politique Remstar nous invite cependant à faire un saut de neuf ans en arrière qui ne tient pas compte de développements récents.
17. À l'époque, il n'y avait pas grande différence aux yeux du Conseil entre les nouvelles et n'importe quel autre contenu local. Pendant longtemps les nouvelles ont été noyées dans des concepts fourre-tout comme «créations orales» «contenu verbal», «contenu canadien» ou «production locale». Il était difficile d'établir et de défendre des politiques qui visaient spécifiquement l'information.
18. La politique du CRTC sur la diversité des voix, énoncée le 15 janvier 2008, a mis un terme à cet amalgame douteux.
19. Le Conseil écrit ceci aux paragraphes 7 et suivants de sa politique :
20. «Le concept de «voix» renvoie généralement à la voix éditoriale et, à ce titre, aux sources des émissions de nouvelles et d'information essentielles au bon fonctionnement de la démocratie. (...) Bien que des genres d'émissions autres

que celles liées à l'information, par exemple les dramatiques, transmettent aussi d'importantes valeurs socioculturelles et aient un intérêt stratégique indéniable, cette instance s'intéresse principalement à la voix éditoriale des émissions d'information.

21. Lorsqu'il est question de voix éditoriales, le Conseil considère qu'il convient d'accorder plus de poids aux voix éditoriales professionnelles étant donné leur autorité et leur crédibilité. La majorité d'entre elles utilisent les services de journalistes d'expérience, adhèrent à des normes et à des codes professionnels et offrent au public un système transparent de résolution des plaintes.»

22. La FPJQ abonde dans le même sens. La Fédération soumet au Conseil que TQS est une composante essentielle de la diversité des voix et que cette diversité repose sur l'existence d'émissions de nouvelles faites par des journalistes professionnels. La protection de la diversité des voix entraîne le maintien des bulletins d'information.

La télévision est aussi un média d'information

23. La mise de côté de l'information dans le projet vient peut-être du fait que Remstar se définit elle-même comme une «entreprise canadienne de divertissement indépendante». Elle n'a pas d'expérience en information et perçoit la télévision généraliste comme un média voué au divertissement. Il suffit de lire le mémoire complémentaire de l'entreprise pour constater qu'elle ne parle de la télévision que sous cet angle. «La télévision fait connaître nos auteurs, nos artistes et nos comédiens» (paragraphe 4). La télévision ne fait-elle pas aussi connaître la société dans laquelle nous vivons? Remstar rajoute que les individus qui écoutent la télévision «sont farouchement attachés aux téléromans, aux documentaires, aux variétés, aux dramatiques». Ils ne sont pas attachés à leurs informations?

24. Pas un mot dans le mémoire sur la télévision comme média d'information alors que toutes les enquêtes d'opinion démontrent qu'environ les trois-quarts des citoyens puisent d'abord leur information à la télévision. C'est dire la puissance du médium comme source d'information.

25. Privés de nouvelles à leur télévision, beaucoup de citoyens branchés sur TQS vont voir diminuer considérablement leur accès aux faits qui façonnent l'actualité et qui éclairent leur regard sur le monde.

L'information journalistique

26. La FPJQ a maintes et maintes fois soutenu au fil de ses mémoires présentés au CRTC et devant d'autres instances comme le Sénat canadien que l'information journalistique se distingue de toutes les autres formes de «contenu» incluant les autres formes d'information. Non par corporatisme mais parce qu'il y a là un enjeu de fond pour les citoyens canadiens.
27. L'information est partout. Mais elle n'a pas partout la même valeur. Parlant de tous les contenus informatifs de toutes natures qui circulent, Hervé Bourges, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel de France (le CRTC français), déclarait : «Chaque élément de cette galaxie de contenus n'a pas la même valeur en termes d'information, et ne présente pas les mêmes garanties d'objectivité ni d'authenticité. (...) Leur présentation sur un même plan risque fort d'entraîner une forme de contagion de crédibilité, faisant apparaître toutes ces affirmations aussi solides les unes que les autres.» (Discours à Moncton devant le congrès annuel de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, 22 août 1999).
28. L'information journalistique se démarque des autres types d'information par le fait qu'elle est réalisée par des professionnels qui ont des règles déontologiques à suivre pour sa cueillette, sa vérification et sa diffusion. La rigueur de la démarche donne les meilleures garanties que les informations seront fondées, crédibles et d'intérêt public.
29. Ce rôle ne peut pas être joué par des «animateurs» d'émissions locales qui n'ont pas à rencontrer les standards journalistiques.
30. Dans sa chronique du 14 mai 2008, Nathalie Petrowski du quotidien *La Presse*, traitant d'un sujet sans rapport avec TQS, écrit «Parler pour ne rien dire, c'est passer à l'émission de France Beaudoin (animatrice à Radio-Canada NDLR), où il ne se dit jamais rien de rien et où la plogue, le copinage et la rectitude politique tiennent lieu de liberté d'expression. (...) Toutes les émissions qui ne sont ni des fictions ni des bulletins d'information font exactement la même chose (...)»
31. Le jugement est dur et on ne peut pas affirmer que ce soit là le contenu des émissions locales envisagées par l'entreprise de divertissement Remstar. Mais la perspective de faire de l'information locale et régionale sans journalistes ouvre toute grande la porte à des émissions complaisantes qui ne peuvent jouer le rôle qu'on attend de l'information en démocratie.

Protestations de l'auditoire

32. Il n'y a pas que les groupes directement liées à l'information comme la FPJQ pour s'inquiéter du projet de Remstar.
33. L'entreprise affirme vouloir «tout mettre en œuvre pour répondre aux intérêts de son auditoire au plan local et régional» (paragraphe 36). L'auditoire semble cependant estimer que le projet ne répond pas à ses intérêts. Pour une des premières fois dans l'histoire de l'information, des organismes qui n'interviennent habituellement pas sur des questions d'information se sont levés et font entendre leur voix. Ils demandent que les bulletins de TQS restent en ondes.
34. Des municipalités, des députés, des commissions scolaires, des groupes de personnes âgées, des associations de cadres, des syndicats l'ont fait savoir publiquement. La FPJQ a en effet lancé une coalition dont les signataires seront connus peu avant les audiences du CRTC sur l'acquisition de TQS.
35. Ces organismes diversifiés adhèrent à l'énoncé suivant qui résume la position que la FPJQ soumet au CRTC:
36. *«L'information est un élément essentiel de la vie démocratique. La vitalité de cette vie démocratique doit s'appuyer sur une diversité des voix et des sources d'information.»*
37. *La fermeture appréhendée des services d'information de TQS menace cette diversité des voix, particulièrement dans les régions du Québec.*
38. *Nous demandons au CRTC de rejeter la demande d'abandon des services de nouvelles dans le réseau TQS. »*
39. La FPJQ, consciente par ailleurs des difficultés du financement des télévisions généralistes, souhaite que les audiences du CRTC sur cette question puissent apporter des solutions qui soutiennent leur volet d'information des citoyens.
40. Fondée en 1969, la FPJQ est la plus importante association professionnelle de journalistes au Canada avec près de 2100 membres dans tous les types de médias. Elle vise à défendre la liberté de presse et le droit du public à l'information.

*** Fin du document ***